

Investissement Canada—Loi

les conditions à remplir. Toutefois, même si cette mesure réduit considérablement la possibilité d'examiner ces investissements, elle permet quand même de le faire. Je crois que le gouvernement a reconnu l'importance de cet examen. Il se rend compte que nous sommes un pays autonome et que nous devons exercer un certain contrôle sur l'afflux de capitaux étrangers, qu'ils servent à racheter des entreprises canadiennes existantes conformément à l'esprit de la loi en vigueur ou de la loi proposée, ou qu'ils servent à implanter de nouvelles industries au Canada.

Ce qu'il y a de troublant dans l'article 2 du projet de loi que la motion n° 1 vise à modifier, c'est qu'il n'énonce pas très clairement cette position. La lecture des objectifs de ce projet de loi ne permet pas de comprendre qu'il maintient la procédure d'examen, même s'il l'atténue quelque peu. L'amendement que mon collègue, le député de Winnipeg-Fort Garry (M. Axworthy) a proposé, précise clairement ce qu'il en est.

• (1230)

Je crois nécessaire d'effectuer le genre d'examen que prévoit la loi actuellement en vigueur. Je reconnais que cela entraîne une bureaucratie importante. Je sais qu'on a fait des efforts, ces deux ou trois dernières années, pour simplifier les formalités. Je pense toutefois que l'on risque de les simplifier exagérément et si cette définition, si l'énoncé d'intention du gouvernement m'inquiète, c'est à cause de l'attitude que ce dernier adopte vis-à-vis des États-Unis et des relations canado-américaines. Tout parti politique canadien qui se présenterait avec une politique anti-américaine se ferait battre aux élections.

M. Lewis: C'est ce qui s'est passé le 4 septembre.

M. Kaplan: Il se ferait battre, car notre pays n'est pas anti-américain. Certains Canadiens sont sans doute anti-américains, mais ils sont si peu nombreux qu'ils ne seraient jamais en mesure de faire élire qui que ce soit au Parlement.

M. Lewis: Les néo-démocrates.

M. Althouse: Nous sommes pro-canadiens.

M. Kaplan: D'un autre côté, ce n'est pas parce que nous ne sommes pas anti-américains que nous devons être avant tout pro-américains. Nous ne sommes pas élus pour servir les États-Unis. Nous ne sommes pas élus au sein de notre parti pour être anti-américains ni pour être pro-américains. Nous sommes élus pour être pro-canadiens.

Nous savons que les Canadiens aiment le pays situé au sud de leur. Nous savons que nous avons beaucoup de chance d'avoir des voisins comme eux et d'avoir d'aussi bonnes relations avec eux. Il ne faut pas accepter de laisser dans le projet de loi le passage évasif où l'on expose son objet. Il voile le fait que l'on continuera à examiner un peu les investissements étrangers dans le cadre de cette nouvelle mesure législative. C'est ce qu'il faut. Il faudrait prendre ses responsabilités et s'intéresser à toutes les politiques américaines qui touchent notre pays.

Ce qui me préoccupe, c'est que le gouvernement ne le fait pas assez à mon sens. Dans le domaine de la défense, je ne

crois pas que le gouvernement respecte suffisamment l'autonomie du Canada ni qu'il tienne suffisamment compte du fait que les Canadiens veulent que leur Parlement et leur gouvernement prennent leur défense et qu'ils n'aient pas pour principal objectif d'être la servante, l'envoyé ni le client des États-Unis.

A en juger d'après les termes employés dans le passage exposant l'objet du projet de loi, et sachant ce que je sais des autres politiques du gouvernement actuel, le secteur de la défense et la façon d'aborder les relations multilatérales donnent une bonne idée du genre de choses qui me préoccupent. On pourrait aussi parler de l'attitude du gouvernement à l'égard des projets de recherche partagés et même des échanges de politiques à l'occasion de la signature, au Sommet irlandais, de traités qui ont ouvert aussi largement nos portes aux autorités américaines chargées de faire respecter la loi qu'aux autorités canadiennes, ce qui me met mal à l'aise. Il faut coopérer avec les Américains tout en restant un pays autonome et indépendant dont les citoyens aiment les Américains tout en restant Canadiens.

Je tiens à signaler par ailleurs, en recommandant vivement au gouvernement d'accepter les amendements se trouvant dans la motion numéro 1, l'expérience que l'on a faite avec la société de Havilland, dans ma propre circonscription. La société aéronautique de Havilland était étrangère. En 1972, quand elle fit son apparition, son propriétaire étranger n'était pas disposé à lui donner un mandat mondial pour mettre au point un appareil ADAC pour un marché mondial, le gouvernement est intervenu; il était disposé à acheter la compagnie et à la voir élaborer, comme elle l'a fait la deuxième et la troisième voire la quatrième année, de nouveaux produits typiquement canadiens s'adressant surtout au milieu canadien, aux marchés canadiens, à un voyageur ayant moins d'argent en poche que le voyageur américain et à un monde où l'on prône l'économie de l'énergie, vers lequel le Canada évolue rapidement et devrait évoluer encore plus rapidement, pour élaborer des produits de classe mondiale.

J'ai entendu le ministre qui a présenté le projet de loi dire comment il envisageait l'avenir de la société de Havilland. Il voudrait qu'on vende la compagnie. Nous les députés de ce côté-ci de la Chambre, nous lui avons demandé des garanties. Ce faisant, nous songions précisément à des critères analogues à ceux qui se trouvaient dans la Loi sur l'examen de l'investissement étranger.

Nous ne nous opposons pas à l'idée de laisser de Havilland redevenir une entreprise privée. Idéologiquement parlant, nous ne tenons pas absolument à l'étatisation, même d'un secteur aussi important le secteur aérospatial; nous n'y tenons même pas suffisamment pour affirmer qu'il doit rester entièrement canadien, mais le ministre n'a offert absolument aucune garantie. Il a dit qu'il faudrait attendre pour voir ce qui se passerait. Il a dit que nous serions heureux d'apprendre quels seraient les nouveaux propriétaires de la société de Havilland et quelles seraient les nouvelles règles du jeu. Nous voudrions des garanties statutaires analogues à celles que contient la loi qui est sur le point de disparaître.